



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ACTE DE FRANCISATION

Sete N° 44766 / 425  
D 2900

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

déclare que le ~~ALFREIDE~~  
" CANAUXRAMA "

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que  
des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Paris, le \_\_\_\_\_

Par délégation du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget,

*Le Directeur général des Douanes.*

